

Modalités d'admission

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au Diplôme d'État d'ergothérapeute :

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Être titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme.

**Inscription sur
Parcoursup : 68
places**

**Toutes les informations
concernant les admissions
et l'IFE de Rennes sont
consultables sur
Parcoursup.**

**Formation
professionnelle continue
: 7 places**

- Justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale.
- Déposer un dossier auprès de l'Institut. Les dossiers sont examinés par un jury de sélection agréé par l'ARS.
 - Dépôt du dossier : du 20/01 au 8/04/2021
- Envoi du dossier : par courrier à l'IFE
 - Frais de dossier : 50 €
- L'examen des dossiers peut être complété par un entretien.

**Sportif de Haut
Niveau (SHN)**

Au titre de l'article R221-1-1 du Code des sports

**Se rapprocher de sa
fédération sportive et
de la DRJSCS de sa
Région avant de vous
inscrire sur
Parcoursup.**

**Ne pas hésiter à aller voir le
site de l'IFPEK qui est
régulièrement mis à jour :
<https://www.ifpek.org/admissions/>**